

Box pop-up – caisses en bois pour vos offres payables directement par TWINT

Attirez l'attention sur votre activité là où votre clientèle se rend régulièrement: dans sa filiale de la Poste locale. Grâce à nos boîtes en bois attrayantes, nous vous proposons un espace publicitaire unique pour mettre en valeur vos produits et vos services. Utilisez ce canal publicitaire simple, mais efficace, en fonction de vos besoins.

Petite surface, grande portée

Se mettre en avant sur un petit espace – rien de plus simple avec nos box pop-up en bois dans votre filiale postale. Pour en profiter, il vous suffit de louer une boîte pour la durée de votre choix et de présenter votre service ou votre produit dans des filiales de la Poste définies. Votre conseiller ou conseillère à la clientèle vous renseignera volontiers à ce sujet. Simplissime et économique, cette offre attirera les regards curieux de centaines de clients potentiels par jour.

Autres avantages:

- Grande visibilité grâce à une fréquentation élevée de la clientèle
- Durée contractuelle souple – à partir d'une semaine
- Possibilités de présentation personnalisées avec une ou plusieurs boîtes
- Paiement simple et rapide avec TWINT pour vos clientes et clients



Conditions des actions publicitaires

Votre interlocuteur/trice dans la filiale se fera un plaisir de discuter de l'offre avec vous. Les règles relatives au contenu publicitaire admissible telles que définies dans les conditions générales pour les actions publicitaires dans les filiales s'appliquent.

N'est pas admise, la publicité

- vantant des boissons alcoolisées ou des spiritueux, des produits à base de tabac ou des médicaments figurant sur les listes A et B de Swissmedic, ou ne respectant pas les restrictions légales applicables aux médicaments figurant sur les listes C et D;
- abordant des thèmes religieux ou pornographiques;
- mensongère, trompeuse ou illicite;
- contrevenant de toute autre façon aux prescriptions légales;
- impliquant une vente agressive (hardselling) ou occasionnant des émissions sonores ou olfactives désagréables;
- qui est contraire de toute autre façon aux intérêts de la Poste (celle-ci décide librement de l'acceptation ou du rejet des actions publicitaires correspondantes de la clientèle, en tenant compte du principe de l'égalité de traitement).

Le client est responsable du contenu de la publicité et s'engage à respecter les principes mentionnés ci-dessus. La Poste n'est pas tenue de vérifier l'admissibilité de la publicité. En cas de violation de l'un des principes énumérés ci-dessus, le client dégage la Poste de toute réclamation de tiers.



Procédure



Discussion de l'offre
(service / produit)



Définition des filiales et durée
ainsi qu'accord commercial



Livraison des produits publicitaires
à la filiale



Paiement de l'espace publicitaire
en espèces ou sur facture



Twint

Les clientes et clients paient les
produits/prestations de façon simple
et autonome avec TWINT



Après échéance de la durée convenue:
retrait de la boîte en bois

Autres options publicitaires

La Poste vous propose une multitude d'options publicitaires afin de promouvoir davantage votre service ou votre produits. Il est possible d'utiliser des affiches, des présentoirs ou de la publicité sur écran:

poste.ch/surface-de-promotion